

LE PRÊT À TAUX ZÉRO (PTZ), C'EST QUOI ?



Le Prêt à Taux Zéro est une **aide de l'État**, permettant aux primo-accédants de devenir propriétaire

Les conditions



Être primo-accédants



Respecter les plafonds de revenus



Acheter un bien immobilier dans une zone éligible

Les caractéristiques



Éligible pour une durée d'emprunt de **20 à 25 ans**



Prêt complémentaire, couvrant **jusqu'à 50 %** du montant total de l'opération



Pas de frais d'expertise, de frais de dossier et **pas d'intérêts**

Compatible avec d'autres prêts (prêt d'accèsion sociale, prêt épargne logement...)